

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

En raison de l'absence de quorum constatée lors de la séance du 17 juin 2024 à LENCOUACQ (40) à 18h00, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à SABRES (40) le vendredi 28 juin 2024 à 18h00, conformément à l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, par renvoi à l'article L5211-1 du même code, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.
 Date de la convocation : 19 juin 2024

Étaient Présents: Mme ARDOUIN Aimée portant pouvoirs de Mesdames BEAUMONT Patricia et BREQUE Claudie, **M. DEDIEU Vincent** portant pouvoirs de Mme PIQUEMAL Sophie et M. PAIN Cédric, **Mme DESMOULIN Karine** portant pouvoirs de M. DELUGA François et GILLE Herve, **M. DUFAY Michel**, **M. DUNOGUES Yves** portant pouvoirs de Mme TAPIN Maylis et M. CARRERE Paul, **M. ICHARD Vincent** portant pouvoirs de M. DECLERCQ Cyrille et Mme MESPLES Olga, **M. SARTRE Philippe** (arrivée à 19h04), **M. SORE Serge** portant pouvoirs de Mme WEBER Sophie et M. COUTIERE Dominique.

Absents excusés (pouvoirs): Mme BREQUE Claudie ayant donné pouvoir à Mme ARDOUIN Aimée, **Mme BEAUMONT Patricia** ayant donné pouvoir à Mme ARDOUIN Aimée, **M. CARRERE Paul** ayant donné pouvoir à M. DUNOGUES Yves, **M. COUTIERE Dominique** ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, **M. DECLERCQ Cyrille** ayant donné pouvoir à M. ICHARD Vincent, **M. DELUGA François** ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, **M. GILLE Hervé** ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, **Mme MESPLES Olga** ayant donné pouvoir à M. ICHARD Vincent, **M. PAIN Cédric** ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, **Mme PIQUEMAL Sophie** ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, **Mme TAPIN Maylis** ayant donné pouvoir à M. DUNOGUES Yves, **Mme WEBER Sophie** ayant donné pouvoir à M. SORE Serge.

Absents : M. BACHÉ Alain (excusé), M. BAUDE Vital, M. BLANC-SIMON Jean-Luc, M. BOUFFIN Yann (excusé), M. DURRIEU Michel, M. FORET Thierry, M. GLEYZE Jean-Luc (excusé), M. LAGRAVE Renaud, Mme LARRUE Marie, M. LASSALE Jean-Claude, M. LANUSSE Denis (excusé), Mme LE YONDRE Nathalie, Mme MARIE Lucie (excusée), M. MARTINEZ Manuel, M. MONNIER Philippe, M. PAPADATO Patrick, M. SAINTORENS Denis, M. TAUZIN Amaud, , Mme TOSTAIN Emmanuelle, Mme VALIORGUE Magali (excusée)

Deuxième convocation en l'absence de quorum constaté			
ELUS		VOIX	
Nombre élus en exercice	40	Nombre de voix maximum	97
Nombre de Présents	7	Représentant nombre de voix	47
Nombre de pouvoirs	12	Nombre de voix pour	47
Total présents et pouvoirs	19	Nombre de voix contre	
		Nombre d'abstentions	

PATRIMOINE NATUREL :

**NATURA 2000 LEYRE, LAGUNES, Champ de tir de Captieux /
 Poteau
 Plan de financement prévisionnel 2024**

Le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne maintient sa mission d'animation de deux documents d'objectifs (Docob) sur quatre sites Natura 2000 majeurs du territoire : les vallées de la Grande et de la Petite Leyre et les trois sites de lagunes des Landes de Gascogne (Brocas-Saint-Symphorien, Louchats et Saint-Magne). Il s'engage par ailleurs dans l'animation des Documents d'objectifs du Champ de tir de Captieux et du Poteau en partenariat avec l'ONF.

Le rôle d'animateur du PNRLG est voté en comités de pilotage et accompagné de conventions cadres avec l'Autorité administrative.

Dans le cadre du transfert de compétences de l'Etat vers la Région Nouvelle-Aquitaine, le programme en 2024 est construit sur les règles de financement de la Région Nouvelle-Aquitaine. Il regroupe les frais de personnel dédiés en tenant compte de l'organisation des équipes dans le service Patrimoine naturel et du partenariat construit avec l'ONF pour le Champ de tir.

Les coûts indirects sont aujourd'hui forfaitisés (15% des frais de personnel pour les frais de structure+ 5 % des frais de personnel pour l'aide aux frais de déplacement) et permettent à ce titre de maintenir un volet de frais d'études et de diagnostics.

	Montants TTC
Frais de personnel : Animation Coordination 205j Coordinateur Technique naturaliste 60j	59 735 €
Partenariat ONF	27 480 €
Expertises scientifiques et techniques	11 160 €
Coûts indirects	12 246 €
Montant total	110 621 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à l'unanimité :

- **DE VALIDER** le plan de financement suivant pour un montant global de 110 621 TTC.

	TTC	
FEADER Région NA	88 497 €	80 %
Autofinancement	22 124 €	20 %
Montant total	110 621 €	

- **D'AUTORISER** le Président à signer les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le 8 juillet 2024

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte

Signé par : Vincent DEDIEU
Date : 08/07/2024
Qualité : PRESIDENT

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et mise en ligne le

9/7/2024